



litige garde d'enfants pendant les vacances

Par **laeti76**, le **03/07/2009** à **23:00**

Bonjour,

Je suis séparée de mon conjoint depuis mars 2005, à la suite de cela nous sommes passés en jugement pour la garde de nos deux enfants qui ont 8 et 11 ans maintenant. Il a été convenu que nous ferions une garde alternée (une semaine / une semaine) et première moitié des vacances pour papa seconde moitié pour maman.

Jusqu'à cette année tout s'était bien passé mais voilà que le papa a décidé de prendre les enfants du 24 juillet au 16 août parceque son usine ferme et il me soutient qu'il est dans son droit le soucis c'est que de mon côté j'avais réservé nos vacances du 8 au 22 août ; j'aimerais donc savoir si effectivement je dois abandonner mes projets ou bien si j'ai le droit de garder les enfants comme convenu lors du jugement. (petite précision je suis sans emploi pour le moment je ne sais pas si ca fait une différence)

Merci aux personnes qui auront la gentillesse de me répondre